

« COMMENT LES JOURNALISTES TRAITENT DES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES – UNE ÉTUDE, UN DÉBAT ».

Jeudi 19 avril, 2018
Salle Voltaire, Place Surlet de Chokier 15-17, 1000 Bruxelles

L'Association des Journalistes Professionnels (AJP) et l'Assemblée pour les Droits des Femmes, Alter Égales, ont organisés une conférence présentant les résultats de l'étude « La représentation des violences sexistes et intrafamiliales dans la presse écrite belge francophone ». Cet événement a aussi été l'occasion de réunir le milieu associatif, institutionnel et les acteur-ric-e-s de la presse belge francophone, afin d'engager une réflexion sur le traitement médiatique des violences à l'égard des femmes. À la suite de l'affaire Weinstein et du mouvement #metoo, il est temps de s'interroger sur la manière de traiter ces informations de façon juste et pertinente, et ce avec les contraintes induites par le métier (nombre de signes dans un article, ligne éditoriale, etc).

PROGRAMME / INTERVENANT-E-S

9h30: Accueil

10h : Introduction

- **Barbara Brunisso**, conseillère auprès d'Isabelle Simonis, Ministre des Droits des femmes et de l'Égalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles

10h20 : Présentation des résultats de l'étude « La représentation des violences sexistes et intrafamiliales dans la presse écrite belge francophone »

- **Sarah Sepulchre**, professeure à l'ULC, et **Manon Thomas**, chercheuse.

10h50 : Et si on en parlait autrement ?

- **Martine Simonis**, secrétaire générale AJP

11h : Débat avec des responsables de rédactions et des journalistes spécialisé-e-s :

- **Jean-Pierre Jacqmin**, directeur info sports RTBF
- **Christophe Berti**, rédacteur en chef Le Soir
- **Pauline Verduzier** du collectif « Prenons la Une »
- **Nicolas Léonard**, chef des éditions liégeoises de Sudpresse

12h15 : Drinks

Modération : Paméla Morinière, experte Égalité à la Fédération Européenne des Journalistes

INTRODUCTION – BARBARA BRUNISSO

Barbara Brunisso a entamé cette séance en rappelant que la violence conjugale est un phénomène universel qui dépasse les frontières. En Belgique, 1 femme sur 7 a été victime de violences entre partenaires au cours des 12 derniers mois, selon une étude de 2010 de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. Selon l'IWEPS, 18 viols sont reportés chaque jour en Wallonie. Une récente étude de Vie Féminine indique également que 98% des femmes ont vécu une forme de harcèlement sexiste dans l'espace public.

Ces chiffres montrent l'ampleur des violences à l'égard des femmes dans la société actuelle, et de l'inégalité flagrante qui existe toujours. Cela souligne que la société, et les rapports de genre qui y sont liés sont toujours imprégnés par la domination masculine.

Des mesures ont été prises par la Fédération Wallonie Bruxelles pour lutter contre ce phénomène, notamment en s'intéressant au traitement médiatique de la violence faite aux femmes, en créant une Commission composée de journalistes et d'associations, pour traiter cette problématique.

Le rôle des médias est considérable dans la lutte contre ces violences, la Convention d'Istanbul visant à impliquer les États membres de l'Union Européenne dans la lutte contre les violences entre partenaires va d'ailleurs dans ce sens. Les mots sont importants, et il faut les choisir avec soin, et ne pas rechercher le sensationnel, pour couvrir de manière juste et pertinente les violences à l'égard des femmes.

« LA REPRÉSENTATION DES VIOLENCES SEXISTES ET INTRAFAMILIALES DANS LA PRESSE ÉCRITE BELGE FRANCOPHONE » - SARAH SEPULCHRE & MANON THOMAS

Pour cette étude, un corpus d'articles publiés d'octobre 2016 à novembre 2017 a été étudié. Les journaux qui composent cette étude sont *Le Soir*, *La Libre*, *La dernière heure*, *Nord Éclair Tournai*, et *Métro*. Un corpus aléatoire et un corpus raisonné ont été utilisés. Le corpus raisonné est composé d'articles publiés le 8 mars, le 11 et le 25 novembre (jours spéciaux pour les droits des femmes). Le corpus aléatoire est lui composé d'articles dont la date de publication a été choisie aléatoirement. Une analyse qualitative et quantitative ont été menées pour vérifier la manière dont les discours sont construits, en prenant en compte tous les types de violences.

Au niveau quantitatif on remarque qu'il n'y a pas un jour sans articles sur le sujet des violences faites aux femmes et que les jours « marqués » (11 novembre, journée nationale du droit des femmes en Belgique, par exemple) comptent plus de publications. Sarah Sepulchre explique que c'est un effet « d'appel d'air » qui est commun aux trois journées « marquées » choisies pour le corpus raisonné. Les publications sont principalement des brèves (à 64%), et surtout des articles factuels, et des articles de société qui font intervenir des experts, des associations, mais pas de personnes

directement concernées. Dans les articles recensés, l'étude compte 787 personnages. 20% d'entre elles sont des victimes, et les femmes représentent 80% de ces victimes. L'étude pointe qu'on ne sait souvent rien d'elles, si ce n'est qu'elles ont été victimes de violences.

Au niveau qualitatif on remarque que peu de contexte est donné pour accompagner les faits. Deux types d'analyses sont recensés. D'une part l'analyse globale, qui vise à comprendre le phénomène : ce sont souvent des associations, ou des spécialistes qui interviennent pour éclairer le sujet. D'autre part l'analyse ponctuelle qui elle cherche à comprendre les faits précis sur le cas abordé en expliquant les « raisons » des violences. On y retrouve souvent les termes d'« amoureux transi » qui tue son-sa partenaire par jalousie, de « crime passionnel » ou de « drame conjugal ».

Les médias semblent être plus intéressés par les auteurs de violences notamment lorsqu'il s'agit d'autrices, plus que par les victimes. La presse cherche à comprendre pourquoi on frappe, mais pas comment on réagit face à de la violence. Les auteurs de violences restent peu détaillés, mais quand il s'agit de mère infanticide on va alors décrire la mère pour essayer de comprendre son geste. À l'opposé, on essaie moins de comprendre les motifs des hommes, les raisons invoquées sont souvent liées à l'alcool ou à une rupture amoureuse, sans que le-la journaliste rappelle que ce ne sont pas des motifs valables pour agresser ou tuer une femme.

En somme, les faits sont souvent peu contextualisés, on va par exemple parler d' « une femme morte retrouvée dans un bois », sans donner plus d'explications. Les victimes sont également très peu décrites, sauf quand il s'agit de personnes célèbres.

Sarah Sepulchre regrette qu'on s'intéresse autant à ces détails et pas suffisamment à expliquer comment la violence arrive et comment lutter contre cette problématique. Elle souligne par exemple le fait qu'elle n'ait jamais lu d'articles sur le cycle de la violence dans la presse.

ET SI ON EN PARLAIT AUTREMENT ? - MARTINE SIMONIS

La thématique choisie par l'Association des Journalistes Professionnels en 2017 était le droit à l'intégrité physique et psychique. Martine Simonis rappelle que la Convention d'Istanbul, ratifiée par la Belgique, demande aux médias de prendre leur responsabilité sur ce sujet quant à leur rôle d'informateur.

Martine Simonis rappelle les quelques textes existants en Europe :

- La Charte du collectif « Prenons la Une », en France, créée en 2016 ;
- La Charte espagnole créée par Pilar Lopez Diez via l'Instituto de la Mujer, en 2008 ;
- Les recommandations de l'AJP présentées lors de la conférence et transmis au conseil de déontologie journalistique.

Les recommandations de l'AJP pour traiter des violences sont les suivantes :

1. Traitez les questions de violences faites aux femmes non pas comme des « faits divers » mais bien comme de graves problèmes de société.

L'AJP invite les journalistes à rappeler les chiffres et statistiques disponibles sur le sujet et à donner la parole à des expert-e-s sur le sujet, notamment des organisations soutenant les femmes victimes de violences. Les dispositions juridiques sont aussi à rappeler, notamment certains articles du code pénal. Enfin, il est important d'identifier les acteur-ric-e-s par leur genre et nommer les violences machistes pour ce qu'elles sont.

2. Soyez attentif-ve au choix des mots et des images

Le vocabulaire utilisé pour parler des questions de violences faites aux femmes n'est pas neutre. Certains mots peuvent blesser et rendre invisible, minimiser, moquer, banaliser ou encore tronquer la réalité des violences. Une attention particulière doit être accordée au titre et au choix des illustrations.

3. Evitez la victimisation secondaire

Les auteurs de violences n'ont pas à être « excusés » par leurs sentiments (orgueil, passion, amour etc...) ni leurs actes minimisés ou traités de manière « romantique ». Victimer une seconde fois peut provenir de la diffusion de contenus dégradants.

4. Réfléchissez à la pertinence d'éléments de détails

Les femmes ne sont pas responsables des violences qu'elles subissent. Les précisions portant sur les vêtements, le physique ou les habitudes de vie de la victime, qui induisent qu'elle peut être responsable de son agression doivent être évitées. Même si ce sont des informations qui viennent de la police, du parquet, du juge d'instruction. Même si ces informations permettent la compréhension du dossier, elles n'ont pas la même signification sous la plume d'un journaliste. Il faut être attentif-ve, utiliser des guillemets ou s'abstenir de les utiliser.

5. Respectez les demandes des victimes

Veillez à respecter la vie privée des victimes, leurs souffrances et leur dignité. Les victimes doivent aussi être respectées dans leur choix de rester anonyme ou, au contraire, de parler à visage découvert.

6. Les victimes ne sont pas des personnes passives.

Il est utile de relater ce que les victimes ont mis en place pour se défendre et tenter d'échapper à leur agresseur et de ne pas seulement les présenter comme des victimes passives.

7. Utilisez les expertises de terrain et les ressources disponibles.

Les associations de soutien aux femmes victimes de violences disposent d'une expertise de terrain importante. Il ne faut pas hésiter à y recourir pour contextualiser les reportages. En cas de violences conjugales il peut être utile de rappeler le numéro vert d'écoute et de soutien (0800 30 030). En cas de violences sexuelles, il peut être opportun de donner le numéro vert (0800 98 100).

DÉBAT AVEC DES RESPONSABLES DE RÉDACTIONS ET DES JOURNALISTES SPÉCIALISÉ-E-S - JEAN PIERRE JACQMIN, CHRISTOPHE BERTI, PAULINE VERDUZIER & NICOLAS LÉONARD

- *Comment l'affaire Weinstein a-t-elle été vécue dans vos rédactions ?*

Jean Pierre Jacqmin (RTBF): Nous avons eu la volonté de traiter une information qui nous semblait particulièrement importante. La traiter pour ce qu'elle est et pas pour ce qu'elle représente, nous avons voulu éviter de faire du sensationnel. Cette affaire a poussé une réflexion autour de notre méthodologie pour ce genre de sujet.

Christophe Berti (Le Soir): Oui il y a un « avant-après », nous publions plus d'articles sur l'égalité hommes-femmes et ce sujet est devenu un dossier prioritaire pour notre rédaction. J'aimerais insister sur le fait qu'il y a un côté continu dans l'information, on travaille souvent en flux tendu, ce qui explique pourquoi on regarde d'abord les faits, et qu'ensuite on essaie d'apporter une analyse journalistique. L'affaire Weinstein nous a permis de nous poser des questions, de nous pousser à chercher de l'information. Nous nous sommes demandé s'il existait des Harvey Weinstein en Belgique, et nous avons trouvé un directeur de théâtre accusé de harcèlement. Nous avons fait une enquête, mais cela est compliqué, nous ne sommes pas des procureurs, ni des policiers mais nous essayons d'apporter une analyse pertinente.

Nicolas Léonard (Sudpresse): Nous travaillons beaucoup le fait divers et le fait de société, cela fait partie de notre ligne éditoriale. L'affaire Weinstein a été un choc, on s'est vite aperçu qu'il y avait un danger de se focaliser sur un effet « buzz ». Il y a eu une prise de conscience et des discussions en rédaction afin de cadrer les choses, de bien choisir les angles. Car nous serions peut être plus en danger que d'autres par rapport à ce genre de sujet. Peut-être que cette affaire permet de se positionner dans un « journalisme de solution », par rapport à cet événement, très grave. L'après Weinstein a également permis de lancer une réflexion sur ce qui est acceptable dans les relations entre collègues, par exemple certaines « blagues » malvenues dites par certains collègues ne sont plus acceptées et les chefs de rédaction veillent à recadrer leurs salarié-e-s.

- *Pauline est une journaliste française, elle est à l'initiative du mouvement « Journalopes ». Comment a été reçue l'affaire Weinstein dans les rédactions françaises ?*

Pauline Verduzier (« Prenons la Une »): Je fais partie d'un collectif de femmes journalistes qui s'appelle « Prenons la Une » militant pour une meilleure représentation des femmes dans les médias, une meilleure couverture de toutes ces questions, et pour plus d'égalité dans les rédactions. Le but avec tout ce qui se passe autour de l'affaire Weinstein est de traiter ces sujets comme tout type d'enquête. Quand on parle d'affaire politico-judiciaire, économique... il y a des méthodes d'enquêtes. Et aujourd'hui les journalistes découvrent qu'il y a un moyen d'enquêter sérieusement sur les violences faites aux femmes. Cela pose la question de la culture sexiste en entreprise car longtemps ces sujets étaient considérés comme des « sujets de bonnes femmes », et aujourd'hui on se rend

compte que ces sujets sont légitimes. La prise de conscience doit se faire en interne et dans un contexte aussi sérieux que pour des enquêtes sur le monde politico-économique. Les journalistes ont l'envie de faire des enquêtes sérieuses mais un effort reste à faire dans les rédactions pour prendre en compte correctement ces sujets.

- *Vous avez publié un article qui recueillait les témoignages victimes de viols qui avaient vécu des expériences traumatisantes au moment de porter plainte au commissariat, quelles sont les précautions à prendre quand on recueille ce type de témoignages ?*

Pauline Verduzier : Si on mène une enquête sur une institution, en l'occurrence la police, il faut énormément de témoignages et de nombreuses opinions (victimes, experts, etc). Dans les commissariats il existe des bonnes pratiques, mais aussi de très mauvaises (« comment étiez-vous habillée »), qui sont culpabilisantes. Il faut des plaintes, pour écrire sur le sujet, ou plusieurs témoignages qui se recourent.

Jean-Pierre Jacqmin : C'est un travail difficile car il touche directement à la vie privée et parce qu'on peut exposer des auteurs, ou des présumés auteurs, qui parfois n'en sont pas. Nous ne sommes ni procureurs, ni la police, nous devons aussi nous plier à la présomption d'innocence.

- *La fédération internationale des journalistes a publié une enquête sur la violence envers les femmes journalistes, elle révèle que seule 20% des médias avaient adopté une politique pour lutter contre la violence sur le lieu de travail, en faites-vous parti ?*

Jean-Pierre Jacqmin : Chez la RTBF, aucun type de violence n'est admis, envers les femmes ou envers n'importe qui. Au sein de l'entreprise, il existe des procédures, à manier toujours avec prudence, mais qui permettent aux salarié-e-s de faire part des violences qu'ils-elles peuvent subir. Ca n'est pas propre à la rédaction, mais à une entreprise de service public, qu'est la RTBF.

Christophe Berti : Une prise de conscience de la priorité journalistique de ces sujets a été prise suite à l'affaire Weinstein. Un groupe de travail a été créé pour engager une réflexion sur l'égalité hommes-femmes, qui réfléchit à l'utilisation de l'écriture inclusive, l'utilisation d'illustrations neutres, etc...

Nicolas Léonard : L'affaire Weinstein a permis de rappeler les normes de respect en rédaction. Et cela a rappelé les procédures existantes, qui peuvent aller jusqu'au licenciement, en cas de violences envers un-e employé-e, au-delà du fait qu'il peut y avoir des poursuites pénales si la victime dépose plainte.

- *Pauline, étant journaliste indépendante, vous ne travaillez pas dans une rédaction quotidiennement. Mais je voudrai revenir sur l'initiative Prenons la Une, puisque la Charte établie en 2016 a été signée par plusieurs médias français, comme cela s'est passé pour vous ? Comment l'avez-vous fait connaitre ?*

Pauline Verduzier : Chez Prenons la Une nous recommandons la création de structures pouvant écouter les victimes en entreprises. Pour ce qui est de notre Charte, nous avons émis des recommandations qui sont semblables à celles de l'AJP. Ce sont des outils pour traiter médiatiquement des violences faites aux femmes : les mots ont un sens et il ne faut pas les utiliser à la légère. Les médias signataires sont plutôt jeunes, comme Slate ou BuzzFeed. En France, on commence à se saisir de ces questions, l'Agence France Presse a fait son propre rapport interne sur ces pratiques et a émis ses propres recommandations, comme par exemple ne pas décrire les femmes politiques comme de « bonnes mères de familles », ou alors l'appliquer également aux hommes. On voit un travail qui commence en France, avec également le tumblr « Les mots tuent », qui répertorie les titres sexistes parlant de violences à l'égard des femmes.

Jean Pierre Jacqmin : On a, au sein de la conférence des rédactions de la RTBF, une disposition à prendre en compte ses recommandations. Notamment en décidant que les seuls mots pour parler de violences sont « meurtre », « assassinat » et « violence », pas de « drames », qui permettent d'être clair sur le sujet et d'éviter les interprétations.